

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 629-99, 9 juin 1999

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de la Solidarité sociale soient conférés temporairement, du 18 juin 1999 au 5 juillet 1999, à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32238

Gouvernement du Québec

Décret 630-99, 9 juin 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Sylvain Boucher comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Sylvain Boucher, directeur de la coordination ministérielle et adjoint exécutif du sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre supérieur classe IV, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 81 100 \$, à compter du 21 juin 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Sylvain Boucher.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32239

Gouvernement du Québec

Décret 631-99, 9 juin 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Lemieux comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Robert Lemieux, chargé de mission au Centre de coordination des projets économiques au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 21 juin 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Robert Lemieux.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32240

Gouvernement du Québec

Décret 632-99, 9 juin 1999

CONCERNANT la nomination de monsieur Denys Jean comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Denys Jean, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de la Métropole, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 21 juin 1999;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des